

## éditorial

La part du paysage cinématographique consacrée au film court s'est profondément modifiée durant ces vingt dernières années. Les efforts conjugués d'associations (nationales et régionales) et des pouvoirs publics (CNC, collectivités territoriales), ont permis une structuration cohérente de ce format, aussi bien dans le domaine de la création que dans celui de la diffusion.

L'Agence du court métrage a apporté, avec d'autres (festivals, salles de cinéma art et essai), sa contribution à la restitution des films courts au public. À travers l'édition de l'agence.court, nous voulons rendre visible le travail que nous faisons au quotidien, souvent dans l'ombre (voir l'article sur le Service technique), en faveur du film court, et partager aussi nos réflexions, nos doutes parfois, sur les évolutions de ce secteur. Vos remarques sur cette initiative sont attendues.

PHILIPPE GERMAIN

**L'art du court métrage.** Le 28 mai dernier avait lieu l'inauguration d'un long cycle de programmation de films courts à la Cinémathèque française. Toutes les semaines, nous pourrions aller voir des films qui ont fait, parfois discrètement, sans gloire ni honneurs, un siècle d'histoire du cinéma. 200 films environ, de tous les âges et de tous les lieux, vont se partager l'écran du Palais de Chaillot, ce qui nous permettra de découvrir bon nombre de raretés malheureusement absentes de nos vies cinéphiles. Aussi, il faut saluer Alberto del Fabro, qui a mené à terme cette remarquable programmation. Le catalogue de l'ensemble de ce cycle, distribué aux abonnés de *BREF*, est disponible avec le n°49 de la revue. ■

## Une nouvelle publication sur le court métrage

est en cours d'élaboration. Nous souhaitons achever cet ouvrage pour 2003, l'année des 20 ans de l'Agence. Afin de mener à terme ce projet, une demande de subvention exceptionnelle va être faite auprès du CNC et du Centre National du Livre. Cet ouvrage qui devrait réunir diverses études, sous la direction de Philippe Pilard, multipliera sujets et approches, en sorte que l'ensemble vera se côtoyer des textes à caractère historique, des études sur l'économie et la juridiction du court, des études sur les différents genres dans le court (animation, etc.). Ce volume viendra corriger la relative absence sur le rayonnage des librairies dont souffre le court métrage. ■

Nouveau bulletin d'information sur les activités de l'Agence du court métrage, *agence.court*, par son titre, entend suggérer une prise de conscience. Les nouvelles technologies ont sensiblement transformé l'univers dans lequel nous œuvrons. Le monde cinématographique n'est pas épargné par les bouleversements que les modes de communication récents ont apporté avec eux. Tout, aujourd'hui, est soumis au régime de la vitesse et de l'accessibilité immédiate. Cette vitesse de la circulation des informations, la crainte de la lenteur et le refus de la patience dont elle témoigne, se répercute(ra) nécessairement sur le mode de travail et le fonctionnement des structures dont l'essentiel de l'activité est dans la proposition de services. Ces services devront bientôt, ce qui se voit déjà dans plusieurs domaines, pouvoir être rendus aussitôt la demande formulée. Il y a de quoi s'en effrayer sans doute. Quelle idée de l'homme se fait-on lorsqu'on exige de lui que ses réactions soient immédiates, c'est-à-dire mécaniques, au lieu de réfléchies qu'elles devraient être ? Qu'est-on prêt à accepter pour que chacun de nos souhaits soient satisfaits dès l'instant où ils sont exprimés ? Bientôt, c'est le désir lui-même, pour autant que celui-ci procède de l'attente et de la patience, qui nous deviendra étranger.

Les craintes que suscitent le fonctionnement d'un outil comme Internet peuvent et doivent être formulées. Il ne faut pas cependant qu'elles engendrent une paralysie. Internet est un outil, qui nous dépasse par son envergure certes, mais qui cependant peut nous laisser, si nous savons en user, notre liberté propre. Non qu'il nous laisse intègre — l'outil même le plus rudimentaire affecte aussi bien ce à quoi il s'applique que celui qui le manie —, mais nous pouvons l'aborder lucidement, nous y inscrire, et essayer, avec et grâce à d'autres, d'y distiller des pages qui respectent nos attentes et loisirs. Il serait dangereux de l'abandonner à des sphères d'activités qui fonctionnent sur le seul mode du profit, et de se laisser dépasser par son développement. C'est dans cette optique que nous avons tôt décidé de penser notre activité dans l'énorme sillon dessiné par les nouveaux médias. Car il faut batailler encore pour que les films courts accèdent à une diffusion dans des conditions acceptables. Si donc les technologies récentes peuvent conforter les efforts déployés depuis maintenant vingt ans, il faut y travailler. ■

RODOLPHE OLCÈSE

## dossier : l'Agence et la numérisation

Pour accompagner le lancement du nouveau site de l'agence, [ww.agencecm.com](http://ww.agencecm.com), nous avons tenu à faire le point sur les changements que connaît l'Agence avec la numérisation. Ci-joint quelques remarques sur le sujet...

### (pour)quoi montrer sur internet ?

À l'Agence du court métrage, nous sommes animés de cette idée, sans doute très commune, que la salle constitue en propre le lieu où peut se produire une expérience de cinéma. C'est que toute expérience est de rencontre, et qu'il n'y a de rencontre que si nous sommes quelque peu disponibles. C'est une telle disponibilité que la salle de cinéma a la vertu de produire. En un sens, l'obscurité du lieu, et la fixité attentive où elle nous plonge, nous débarrasse de tout ce qui, en nous, nous fait incapables de la moindre expérience. Ceci ne veut pas dire que ce n'est que dans les salles que nous avons accès au cinéma. D'aucun sait qu'il reste quelque chose de celui-ci sur les petits écrans, même sur les plus minimes d'entre eux. Mais il est évident que la sorte de consommation corrélative de ce format ne nous conduit pas au cinéma, elle conduit le cinéma à nous, le fait entrer chez nous, ce qui est tout autre chose. Nous sommes prêts et volontaires pour regarder un film, mais pas au point de laisser-là nos habitudes de vie. Si ces dernières venaient à se signaler, c'est bien le film, et non nos habitudes, qui sera suspendu. Et le motif en est simple : le film n'est pas chez lui.

Il ne faut pas méconnaître ou mépriser pour autant l'usage qu'autorisent les téléviseurs et, depuis quelques temps, les ordinateurs. Bien des films ne seraient pas diffusés s'ils n'étaient programmés sur le câble ou sur le réseau internet. Ces nouveaux modes de diffusion altèrent le regard, parfois de façon brutale, mais ils permettent aux films de commencer une vie seconde. Il faut rappeler toujours, et être convaincu de ceci que les premiers souffles d'un film, c'est dans une salle de cinéma qu'il faut les recevoir, mais il faut s'intéresser également aux vents divers auxquels un film est exposé. Un être est diffus, qui se propage en mille directions et s'évanouit dans ce mouvement. Le film a lui aussi quelque chose de diffus, avec cette nuance qu'il peut être conservé, entreposé et restauré.

Avec la création de la Régie TV-Câble, l'Agence s'est directement impliquée dans la diffusion des films sur le petit écran, afin d'assister, en la rendant possible, la naissance des films courts à leur vie seconde. La continuation de cet effort dans la direction ouverte par le développement des nouvelles technologies nous est une ques-

tion actuelle. Si la diffusion des courts sur internet n'est pas encore un de nos chantiers, c'est parce que notre travail entend se faire selon des cadres juridiques, encore très flous sur "la toile", qui permettent une rémunération des producteurs et réalisateurs de courts métrages, c'est-à-dire qui permettent de travailler avec eux sans s'approprier leur travail. Ce que rend possible le réseau internet, et qui nous intéresse plus directement, c'est une communication plus étendue, ce qui ne veut certes pas dire plus profonde, autour du court métrage. Le nouveau site de l'Agence entend faciliter la promotion autour de la diffusion des courts, et pouvoir informer nos interlocuteurs, avec l'aide de plusieurs structures partenaires, des possibilités offertes dans et par le monde du court métrage. Puisse cet effort être concluant et conduire chacun dans les lieux de cinéma. ■

### La diffusion des courts sur internet

Si elle n'est pas le fait de l'Agence, la diffusion des courts sur le Web suscite malgré tout son attention. La Régie TV-Câble commence à se pencher sur les questions que pose ce marché. Ce service a vendu des droits de diffusion à certains sites (Liberafilm notamment). Un gros travail a été fait avec Eurocinema, qui a acheté les droits de 47 films en vue d'une diffusion internet. Des visionnages ont lieu en ce moment pour de nouvelles acquisitions de droit par cet opérateur. Notons également que cette diffusion des courts sur le réseau fait désormais l'objet d'une chronique régulière dans *BREF*, assurée par Michel Coulobes et commencée avec le numéro 49, qui est paru en mai dernier. On trouvera donc dans les colonnes de *BREF*, un aperçu de ce qui se fait et des films que l'on peut voir sur la toile.

Enfin, il nous faut rappeler que la question encore ouverte de la diffusion des films sur internet avait fait l'objet d'une table ronde qui s'est tenue lors du dernier Festival d'Aix-en-Provence. Cette table ronde avait été retranscrite dans le *BREF* n° 48, que l'on peut se procurer à l'Agence. Plusieurs professionnels, parmi lesquels Jean-Christophe de Saint Leger, ont pu faire part de leur expérience dans le secteur, ont réfléchi aux possibilités de diffusion apportées par internet et aux questions juridiques qu'elles posent. ■

## **Le catalogue de la Régie TV-Câble, bientôt sur cédérom et DVD Rom**

Avec l'édition du volume 8 du catalogue de la Régie TV-Câble, il a semblé judicieux de proposer aux programmeurs des chaînes un ouvrage sur cédérom et DVD Rom, ce qui leur permettrait d'avoir tout le contenu des derniers films proposés par la Régie sur un support unique et peu volumineux. Cet outil devrait leur rendre les recherches thématiques plus aisées que l'actuel usage des index. Il pourrait également être l'occasion de mettre à leur disposition quelques courts extraits des films, plus significatifs sans doute qu'une simple photographie de format très réduit. ■

## **Numérisation du catalogue R.A.DI.**

La première étape par laquelle nous avons décidé de nous engager dans le développement de l'outil internet à l'Agence consiste en la numérisation des éléments accompagnant la diffusion des films et facilitant leur promotion. Les programmeurs des salles adhérentes au R.A.DI. auront prochainement accès à leur catalogue sur Internet, où ils trouveront des fiches techniques largement repensées à cette occasion. Outre les données d'ordre purement technique, ces nouvelles fiches proposeront une appréciation qualitative, et en ce sens subjective, des films. Ces informations ne doivent pas faire écran à la démarche habituelle des programmeurs qui, pour programmer un film, prennent contact avec nous et reçoivent un conseil oral. Les jugements sur les films du catalogue sont en effet nécessairement partiels, et n'engagent jamais que leurs auteurs. Ce qu'il faut entendre à travers eux, c'est que le film vaut d'être regardé. Pour ce qui est du choix d'un film en regard de la programmation d'une salle, rien ne remplace une discussion vive avec une personne qui a une connaissance étendue du catalogue. La diffusion sur la toile des fiches techniques — et il faut souligner encore que seuls les programmeurs des salles R.A.DI. y auront accès — est un relais et non une fin en soi. Elle est pour faciliter le travail des programmeurs, non pour se substituer à ce qui fait sa valeur. ■

## **Nouveau projet : Des courts sur DVD**

Nous confirmons notre volonté de participer directement à l'éducation au cinéma, en soumettant au CNC un vaste projet d'édition de films courts en DVD. Cette initiative prolonge, en l'enrichissant, l'impulsion que nous avons contribué à donner au milieu scolaire avec l'élaboration d'une série de films courts inscrits au programme du bac. Les films concernés par le premier volet de cette collection, si le projet devait aboutir, seront enrichis de documents supplémentaires, afin d'accompagner le spectateur dans sa vision de l'œuvre. Par ailleurs, ce DVD comportera des liens avec le site de l'Agence et permettra à son utilisateur d'accéder à des éléments du site et de les télécharger. ■

## **Nouveau projet : un portail du court métrage**

Parmi les projets que nous entendons conduire avec nos partenaires associatifs, il y a celui, d'envergure, de la création d'un portail du court métrage. Envisagée dans un premier temps avec Sauve qui peut le court métrage, cette initiative devrait permettre de faciliter l'accès aux informations des personnes qui utilisent les services de plusieurs structures différentes. La première étape de la réalisation de ce portail devrait consister dans le regroupement des bases de données respectives de l'Agence et de Sauve qui peut le court métrage. Nous avons su, en 20 ans, constituer une base documentaire de près de 10 000 fiches techniques. Cet outil est précieux pour les programmeurs, et serait plus riche s'il était mis en regard des informations enregistrées chaque année par le festival de Clermont-Ferrand. Si la mise à disposition du public de ces deux bases de données est problématique, il demeure qu'il est envisageable et souhaitable qu'une partie de ces ressources leur soit proposée.

Avec ce portail, il s'agit à terme d'offrir, non pas un simple ensemble d'informations techniques et documentaires, mais de développer un espace de réflexion sur le cinéma en général, et le court en particulier. Ce site pourrait proposer plusieurs "leçons de cinéma", autour de thèmes déterminés, qui gagneraient peut-être à être pensées dans le cadre d'une interactivité telle qu'elle a lieu sur internet. Questions et réponses, réflexions menées conjointement avec les interrogations du lecteur, permettraient à la leçon de n'être pas figée, mais de s'enrichir de l'expérience ou des envies de ceux à qui elle s'adresse. ■

De tous les rouages de l'Agence, le Service technique est sans doute l'un des plus fondamentaux, et pourtant le moins exposé aux honneurs et à la reconnaissance. Pour une fois, la parole lui est donnée, afin de rappeler quelques évidences sur la circulation des copies.

### La rénovation du Service technique

En janvier 2001, Pascal Mieszala quittait le Service technique de l'Agence, où il travaillait sur la programmation R.A.DI. depuis plus de dix ans. Suite à son départ, Emmanuel Jambu a entrepris une vaste rénovation du fonctionnement de ce service, composé de quatre personnes. Davantage défini dans les étapes de son fonctionnement, ce service a pu inventer une nouvelle dynamique dans les relations avec nos différents interlocuteurs (salles, festivals, producteurs et réalisateurs). Emmanuel Jambu, responsable du service, est chargé de la relation avec les salles et les festivals, les producteurs aussi, lorsqu'un film demandé n'est plus à l'Agence et que l'on veut malgré tout le diffuser (cas qui s'est présenté une bonne centaine de fois depuis janvier dernier). Frédéric Hugot s'occupe quant à lui de la gestion du stock. C'est lui qui reçoit les nouveaux films et les enregistre dans la base de données. Il prépare également les envois, et assure les départs et les retours des copies. Les postes de projection (assuré par Olivier Lachaume) et de vérification (Guillaume Tisseyre) n'ont, eux, pas connu de changement véritable, sinon d'ordre quantitatif. L'augmentation des locations des films rend plus pesant le travail de la vérification, ce qui oblige tout le personnel du service à y participer pour que les copies soient disponibles en temps et en heure, et que leur circulation ne soit pas empêchée. La refonte du Service technique, orientée vers une répartition plus précise du travail, ne doit donc pas être comprise comme

une étanchéité dans les différentes tâches assumées par les uns et les autres.

Malgré ce fonctionnement nouveau du service, quelques problèmes demeurent, que nous avons toujours connu et qui ne seront pas résolus sans un sérieux changement des mentalités dans la profession. Le plus important d'entre eux tient au manque de copies. A cet égard, il est bon de rappeler que notre travail consiste à diffuser, et non à distribuer, deux opérations qui diffèrent en termes de moyens, mais surtout d'attentes vis à vis des interlocuteurs. Un producteur ou un réalisateur qui dépose un film à l'Agence ne lui en cède pas les droits. Il continue d'être propriétaire du film; nous sommes là pour assurer, dans la mesure du possible, la diffusion de ce dernier. Or il arrive que des films soient beaucoup demandés, au point que leur circulation ne peut correspondre à la demande effective sans un tirage de copies supplémentaires, ce qui n'est plus de notre ressort.

Malgré ce problème récurrent, qui ne trouvera de solution que si nos interlocuteurs ne se comportent pas comme des clients, mais comme des collaborateurs, le bilan reste plutôt positif. Ceci tient précisément à ce que le personnel cherche à faire entendre que ce service n'est pas simplement un lieu d'envoi et de réception des copies, mais un lieu de circulation qui, pour fonctionner au mieux, exige quelque chose de la part de ceux qui y déposent des films. ■

En septembre prochain, *BREF* sort son 50<sup>e</sup> numéro. Etape importante dans la vie d'une revue, son sommaire sera à la mesure de cet événement. À lire, un dossier central sur les chantiers du court métrage.

### Au sommaire du *BREF* 50...

Outre les habituelles rubriques que les lecteurs connaissent bien, le prochain *BREF* va multiplier ses centres d'intérêt, et poursuivre, à la suite des anciens numéros, son déchiffrement de la constellation que constitue le monde du court métrage. Au sommaire du numéro 50, quelques thèmes précieux entre tous: un Gros plan sur Peter Tcherkassky, cinéaste autrichien dont les œuvres expérimentales feront l'objet d'une rétrospective à la Cinémathèque Française en novembre prochain, et seront présentées lors du prochain festival de Brest. Du côté des rencontres, autour de l'expérimental encore, c'est Christian Lebrat qui, interrogé par Raphaël Bassan, sera à l'honneur.

Le dossier central portera sur les chantiers du court métrage, où seront abordées la question du 1%, celle, non moins importante, des droits d'auteurs, celle aussi de la place du court dans le secteur Art et essai. Notons également l'apparition d'une nouvelle chronique, "portrait de lieu", qui nous tient à cœur, tant il est vrai que le cinéma – le mot lui-même désigne dans la langue courante aussi bien l'art de ce nom que la salle qui le propose – et l'expérience qu'on peut en faire engage directement l'endroit où celle-ci se joue. C'est l'association Henri Langlois qui sera ainsi dessinée dans les colonnes de *BREF*. ■